

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER DISPOSITIF "PASS ACCESSION"

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°186 du conseil communautaire du 5 juillet 2012 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover,
- VU, la délibération n°181 du conseil communautaire du 25 juin 2015 relative à l'avenant n°1 de la convention partenariale du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,
- VU, l'arrêté n° 97 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de vice-président une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.

DECIDE

Article 1^{er} - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 6 000 € par dossier. Elles seront versées sur le compte du notaire désigné par le bénéficiaire et listé dans l'annexe jointe.

Article 3 - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **27 décembre 2017**
Publié ou notifié,
Le **27 décembre 2017**

Annexe

Nom de l'acquéreur	Adresse du bien acquis	Notaire désigné pour percevoir le fonds	Participation GrandAngoulême Montant
M. Younès ABOUYYAD et mme Amandine ARCELIN	3 rue Léon Gambetta 16400 LA COURONNE	Me Emmanuelle AUDRY 15 rue de Beaulieu 16000 ANGOULEME	6 000,00 €
Mme Stéphanie TARDIEU	33 Résidence Chabasse 16600 MORNAC	Me Emmanuelle AUDRY 15 rue de Beaulieu 16000 ANGOULEME	6 000,00 €
M. Julien BOUCHEREAU	6 avenue du Général Leclerc 16400 LA COURONNE	Me Emmanuelle AUDRY 15 rue de Beaulieu 16000 ANGOULEME	6 000,00 €
Mme Aude GASZINSKI	108 rue Lavoisier 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE	Me Antoine CHAUVEAU 4 avenue du Général de Gaulle 16800 SOYAUX	6 000,00 €
TOTAL			24 000,00 €